

SUBITO

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	SUBITO
Autres moyens d'identification	Nettoyant à graffitis
Autres identifications	8300
Usage recommandé	Nettoyant à graffitis.
Restrictions d'utilisation	Pour usage industriel et institutionnel seulement.
Identificateur du fabricant/fournisseur	Lalema inc., 11450 Sherbrooke Street East, Montreal East, Quebec, H1B 1C1, 514.645.2753, www.lalema.com
Numéro de téléphone d'urgence	Centre antipoison du Québec, 1.800.463.5060 Canutec, +1 613.996.6666, 24/7
Numéro de la FDS	0195

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015).

Classification

Liquides inflammables - catégorie 4; Irritation oculaire - catégorie 2; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :

Attention

Mention(s) de(s) danger(s) :

Liquide combustible.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention :

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

En cas d'incendie : Utiliser mousse extinctrice appropriée, poudre chimique sèche, eau pulvérisée ou brouillard d'eau, dioxyde de carbone pour l'extinction.

Stockage :

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Élimination :

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Autres dangers

Sans objet.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Éther monométhyle de propylène glycol	107-98-2	15.0 - 30.0		
Alcool diacétonique	123-42-2	15.0 - 30.0		
Méthyl salicylate	119-36-8	15.0 - 30.0		
2-Butoxyéthanol	111-76-2	1.0 - 7.0		

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Déplacer à l'air frais. Consulter un médecin immédiatement.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et les souliers contaminés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si facile à faire, retirer les verres de contact. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un centre anti-poison ou un médecin.

Commentaires sur les premiers soins

Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Aucun connu.

Instructions particulières

Sans objet.

Identificateur du produit : SUBITO - Ver. 1
Date de préparation : le 23 mai, 2017
Date de la plus récente version révisée : le 23 mai, 2017

FDS No. : 0195

Page 02 de 06

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Aucun connu.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Mousse. Poudre chimique sèche. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone.

Agents extincteurs inappropriés

Jet d'eau à haut débit.

Dangers spécifiques du produit

Aucun connu.

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : oxydes de carbone.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Appareil respiratoire autonome et vêtements de protection.

Voir Protection de la peau à la Section 8 (Contrôle de l'exposition/protection individuelle) pour obtenir des conseils sur les équipements de protection appropriés contre les agents chimiques.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Aucune précaution particulière n'est nécessaire. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité.

Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination. Rincer la zone du déversement.

Autres informations

Communiquer avec le fournisseur et les services d'incendie et d'urgence locaux afin d'obtenir de l'aide.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate. Éviter tout contact accidentel avec des produits chimiques incompatibles.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Maintenir le récipient fermé de manière étanche dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'abri de la chaleur et de la lumière.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
2-Butoxyéthanol	20 ppm		50 ppm			

Communiquez avec les autorités locales pour connaître les limites d'exposition de votre province.

Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation générale est habituellement adéquate.

Identificateur du produit : SUBITO - Ver. 1
Date de préparation : le 23 mai, 2017
Date de la plus récente version révisée : le 23 mai, 2017

FDS No. : 0195

Page 03 de 06

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection des voies respiratoires

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide vert.
Odeur	Thé des bois
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	6.3 - 8.3
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion); ~ 0 °C (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	~ 100 °C
Point d'éclair	65 °C (en vase clos)
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Sans objet (supérieure); Sans objet (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	1.005 - 1.025
Solubilité	Pas disponible dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique)
Autres informations	
État physique	Liquide

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter

Températures extrêmes. Étincelles. Flammes.

Matériaux incompatibles

Identificateur du produit : SUBITO - Ver. 1
Date de préparation : le 23 mai, 2017
Date de la plus récente version révisée : le 23 mai, 2017

FDS No. : 0195

Page 04 de 06

Acides forts (p. ex. acide chlorhydrique), bases fortes (p. ex. hydroxyde de sodium), agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique).

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Les renseignements présentés ci-dessous s'appliquent au produit original, à moins d'indications contraires.

Voies d'exposition probables

Inhalation; contact avec la peau; contact oculaire; ingestion.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Éther monométhyle de propylène glycol	> 25.8 mg/L (rat) (6 heures d'exposition) (vapeur)	4016 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (lapin)
Alcool diacétonique	7.23 g/m ³ (rat) (4 heures d'exposition)	4000 mg/kg (rat)	13485 mg/kg (lapin)
Méthyl salicylate	Pas disponible	Pas disponible	> 5000 mg/kg (lapin)
2-Butoxyéthanol	> 4.9 mg/L (rat) (vapeur)	1300 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (rat)

Corrosion/Irritation cutanée

N'est pas un irritant cutané.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Danger par aspiration

N'est pas réputé de constituer un danger d'aspiration.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

May cause drowsiness and dizziness.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas un sensibilisant cutané. N'est pas un sensibilisant des voies respiratoires.

Cancérogénicité

N'est pas réputé cancérogène.

Aucune donnée n'a été recueillie sur: Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique, Développement de la progéniture, Fonction sexuelle et la fertilité, Effets sur ou via l'allaitement, Mutagénicité sur les cellules germinales, Effets d'interaction

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses.

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Identificateur du produit : SUBITO - Ver. 1
Date de préparation : le 23 mai, 2017
Date de la plus récente version révisée : le 23 mai, 2017

FDS No. : 0195

Page 05 de 06

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

FDS préparée par Laboratoire Lalema inc.

Date de préparation le 23 mai, 2017

Date de la plus récente version révisée le 23 mai, 2017

Avis Les informations ci-dessus ne peuvent être reproduites sans notre autorisation écrite. Elles sont basées sur des expériences et sont de sources que nous croyons sûres. Puisque l'utilisation de ce produit est hors de notre contrôle, notre seule obligation se limite au remplacement de toute quantité de ce produit qui sera jugée défectueuse. Nous ne pouvons assumer la moindre responsabilité ou le moindre risque quant aux résultats obtenus et aux dommages dépassant le prix d'achat du produit qui ne comprend pas la main-d'oeuvre et tous les dommages indirects résultant de l'utilisation de ce produit. C'est à l'utilisateur seul qu'incombe de s'assurer de la convenance du produit quelle que soit l'utilisation qu'il en fasse.

Identificateur du produit : SUBITO - Ver. 1
Date de préparation : le 23 mai, 2017
Date de la plus récente version révisée : le 23 mai, 2017

FDS No. : 0195

Page 06 de 06